



16 février 2024. Conseil départemental réuni en assemblée plénière. Motion d'urgence sur la dégradation de la situation financière des EHPAD, adoptée à l'unanimité.

16 février 2024. Conseil départemental réuni en assemblée plénière. Motion d'urgence sur la dégradation de la situation financière des EHPAD, adoptée à l'unanimité.

[16-02-2024-Conseil-departemental-reuni-Motion-durgence-sur-la-degradation-de-la-situation-financiere-des-EHPADTélécharger](#)